



Aux contribuables de la municipalité de Nantes

PRENEZ AVIS, que conformément aux dispositions de l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., T-11.001), un projet de règlement sur la rémunération des élus(es) a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire tenue le 14 janvier 2025 en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

Ce projet de règlement propose :

1. De fixer la rémunération annuelle du maire à 22 320 \$ et la rémunération des autres conseillers à 7 440,96 \$;
2. Que les allocations de dépenses annuelles soient égales à la moitié de la rémunération, soit 11 160 \$ pour le maire et 3 720,48\$ pour les autres conseillers, le législateur fixant obligatoirement l'allocation de dépenses égale à la moitié de la rémunération ;
3. Qu'à compter du moment où le maire suppléant occupe les fonctions du maire et jusqu'à ce qu'il cesse son remplacement, le maire suppléant reçoit une rémunération additionnelle à celle qui lui est payée à titre de membre du conseil afin d'égaliser la rémunération payable au maire pour ses fonctions ;
4. Que ces dispositions soient rétroactives au 1er janvier 2025 ;
5. Que la rémunération et l'allocation de dépenses soient indexées annuellement à compter du premier exercice financier suivant son entrée en vigueur.

Ce projet de règlement sera adopté lors de la séance ordinaire qui aura lieu mardi le 11 février 2025 à la salle du conseil situé au 1244, rue Principale à Nantes.

Donné à la Municipalité de Nantes, ce 15^e jour du mois de janvier 2025.



Ali Mohammed Ayachi,
Directeur général et greffier-trésorier

Je, soussignée, Ali Mohammed Ayachi, directeur général, secrétaire-trésorier de la municipalité de Nantes, certifie par la présente avoir publié, en date du 15^e jour du mois de janvier 2025, l'avis public ci-dessus en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil municipal et le site internet de la municipalité à 12 :00.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 15^e jour du mois de janvier 2025 à 12:00.



Ali Mohammed Ayachi, Directeur général et greffier-trésorier